BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom : . . . . . .

. . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Code postal et ville : . . . . . .

. . . . . .

Tél. fixe : . . . . . Portable . . . . . .

Mail : . . . . . Année de naissance : . . . . .

Barème de cotisations selon vos revenus :

- ❑ Inférieurs à 500 €/mois : 10 €
- ❑ De 500 à 1 000 €/mois : 25 €
- ❑ De 1 000 à 1 500 €/mois : 40 €
- ❑ De 1 500 à 2 000 €/mois : 55 €
- ❑ De 2 000 à 2 500 €/mois : 70 €
- ❑ De 2 500 à 3 000 €/mois : 85 €
- ❑ De 3 000 à 3 500 €/mois : 100 €
- ❑ Supérieur à 3 500 €/mois : 120 €

● Je cotise pour : . . . . . €

Avec la cotisation vous recevez le journal interne Palestine Solidarité (4 n°/an) soit 5€ et notre lettre électronique d'infos hebdomadaire.
(N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique).

● Je soutiens les activités de l'AFPS et verse . . . . . €

● J'adresse un don pour **SOS Palestine** d'un montant de . . . . . €.
(7% de frais de gestion seront prélevés par l'association sur ce don.)

● **Je verse la somme totale de :** ____ €

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu

Chèque à l'ordre du groupe local de l'AFPS :

Tampon du groupe local

Impression : Causses & Cévenne, Millau

Association France Palestine Solidarité

Association
France-Palestine Solidarité
21 ter rue Voltaire 75011 Paris
Tél : 01 43 72 15 79
Mail : afps@france-palestine.org

www.france-palestine.org
afps@france-palestine.org

QU'EST-CE QUE L'AFPS ?

L'AFPS, association loi 1901, a été fondée en mai 2001, à partir de l'Association Médicale Franco Palestinienne et de l'Association France-Palestine.

L'AFPS est un rassemblement de personnes physiques attachées au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la défense des droits humains.

L'AFPS est organisée en groupes locaux. Il en existe actuellement plus de 80. Ils fonctionnent librement dans le cadre de la charte et des statuts nationaux.

L'AFPS a pour vocation le soutien au peuple palestinien notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux.

L'AFPS agit pour une paix réelle et durable fondée sur l'application du droit international en lien avec le peuple palestinien et ses représentants légitimes.

L'AFPS agit avec des militants israéliens opposés à l'occupation.

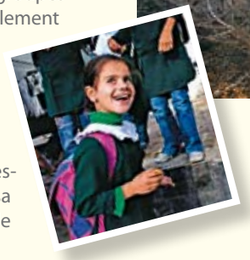

QUE VOULONS-NOUS ?

- **La fin de l'occupation** de tous les territoires envahis en 1967 et le démantèlement de toutes les colonies.
- **La création d'un État palestinien** indépendant souverain et viable avec Jérusalem-Est pour capitale.
- **La reconnaissance du droit au retour des réfugiés,** conformément à la résolution 194 votée par l'Assemblée générale de l'ONU.
- **La protection internationale du peuple palestinien**

L'AFPS entend rassembler dans l'action tous ceux qui partagent ces objectifs, indépendamment de leurs origines comme de leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses à l'exclusion de ceux qui professent une idéologie raciste.

QUELLES ACTIVITÉS PROPOSONS-NOUS ?

Information
Conférences et débats publics. Connaissance et échanges mutuels : expositions, rencontres, cycles de formation.

Action politique et intervention citoyenne
Actions et interventions **contre l'impunité d'Israël et pour le respect du droit international** : mobilisation de l'opinion publique, campagnes citoyennes vis-à-vis des institutions et des élus, notamment dans le cadre de la campagne internationale **BDS** (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) qui passe entre autre par l'exigence de suspension de l'accord d'association Union Européenne/Israël tant qu'Israël ne respecte pas le droit international.

Soutien matériel en faveur des populations palestiniennes
Soutien en particulier aux réfugiés qui, plus de 60 ans après l'expulsion vivent dans des conditions indignes dans les camps : aides d'urgence grâce à la collecte **SOS Palestine**, parrainages d'enfants en collaboration avec des associations palestiniennes de Cisjordanie, de Gaza et du Liban…

Coopération et aide au développement
en partenariat avec des organisations de la société civile palestinienne, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture (huile d'olive) ou des droits de la personne…
il s'agit de permettre au peuple palestinien de résister sur sa terre

AVEC QUI TRAVAILLONS-NOUS ?

En France, l'AFPS, est membre actif de la **Plateforme des ONG françaises pour la Palestine** qui regroupe plus de 40 associations (organisations de solidarité internationale, de défense des droits de la personne…) membres ou observatrices de la plateforme et encourage ses adhérents à participer aux collectifs de soutien au peuple palestinien.

L'AFPS fait partie du **Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens** et encourage ses groupes locaux à participer aux collectifs de soutien au peuple palestinien.

Sur le plan européen, l'AFPS est un membre actif de la **Coordination Européenne des Comités Palestine** dont le siège est à Bruxelles et qui intervient notamment auprès des instances de l'Union Européenne.

En Palestine et en Israël, l'AFPS coopère avec les associations dont l'objectif clairement exprimé est le soutien aux droits nationaux du peuple palestinien, notamment en organisant avec elles les missions en Palestine.

Photos : activestills.org

L'AFPS VOUS INFORME

www.france-palestine.org

Le site internet actualisé quotidiennement : chaque jour, l'actualité palestinienne, de nombreuses traductions, des analyses de l'association, des dossiers, des informations sur les activités de solidarité.

La lettre d'information de l'AFPS,
Une lettre électronique hebdomadaire.

Les dossiers et cahiers de formation
Des dossiers thématiques pour approfondir un sujet.

Palestine Solidarité,
Publication interne trimestrielle.